



FÉDÉRATION DES SYNDICATS UNITAIRES

SNUI - SNUCCRF - SOLIDAIRES-DOUANES - SUD TRESOR - SUI
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC - SUD-INSEE - SNABF-Solidaires

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél. : 01.44.64.64.32 Fax : 01.43.48.96.16
fdsu@fdsu.org <http://www.fdsu.org>

Déclaration liminaire de la FDSU CNAS du 20 mars 2007

Monsieur le Président,

Voici un an, nous vous rencontrons pour la première fois, dès votre arrivée au MINEFI, lors du CNAS prospectif de 2006 que vous aviez consacré au volet social du plan JACOB.

Aujourd'hui, 20 mars 2007, vous nous proposez pour ce CNAS un ordre du jour très dense, hétéroclite, et qui malheureusement n'a rien de prospectif. Mais, peut être à votre décharge, comment pourrait-il en être autrement en cette période préélectorale ?

La politique spectacle à laquelle nous assistons, les incertitudes sur le futur gouvernement et la mise entre parenthèses momentanée des institutions ne sont guère propices à envisager les évolutions de l'action sociale.

Et cependant, dans les services, les agents tentent coûte que coûte d'exercer leurs missions avec toute la conscience professionnelle dont ils ont toujours fait preuve, en étant toujours aussi mal payés, mal reconnus, tandis que le train des réformes continue à avancer. La machine à broyer les agents, pour tous les motifs que nous avons déjà évoqués dans cette instance, poursuit son œuvre et, vous ne l'ignorez pas, dans un climat toujours aussi conflictuel dans la plupart des directions du MINEFI. D'ailleurs, les taux de grève relevés au MINEFI le 8 février dernier, lors de la journée d'action de la Fonction Publique, sont éloquentes.

Et ce ne sont pas les propositions du CNAS en matière d'action sociale qui risquent de rassurer les agents.

Certes l'action sociale n'est ni une variable d'ajustement de la rémunération, ni un palliatif aux choix politiques de précarisation, mais quand même !

Les milliers de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique (près de 80 000 depuis 5 ans) et en particulier au MINEFI, qui, dans ce domaine, est exemplaire, n'ont fait que dégrader les conditions de vie au travail des agents, et cela, sans la moindre contrepartie.

Il y a 20 ans, débiter une carrière au MINEFI, ça voulait dire gagner 15% de plus que le SMIC en catégorie C, 25% de plus en catégorie B, 63% de plus en catégorie A. Aujourd'hui, c'est 8 € de plus en catégorie C, 4,7% de plus en catégorie B et 25% de plus en catégorie A. C'est dire l'attractivité du MINEFI ! Car en effet, qu'est ce qu'un agent C qui débute aujourd'hui, sinon un demandeur d'emploi qui a accepté de passer un concours et de faire 600 ou 800 Km pour être rémunéré au SMIC, et être de surcroît mal logé ?

Alors quelle réponse de l'action sociale à une telle situation ?

- un parc de logements notoirement insuffisant,
- une accession à la propriété quasi impossible,
- des loyers dans le secteur privé quasi inaccessibles,
- aucune aide spécifique au logement, ou de cautionnement, alors que beaucoup de CDAS le demandent,
- des prêts insuffisants, voire inadaptés, et qui, en tout état de cause, ne répondent pas aux attentes quand un agent est proche du surendettement.

Alors, la seule réponse serait-elle le service social d'une part, et le dispositif en faveur des agents en difficulté d'autre part ? Et bien, sur ce point aussi, nous nous interrogeons car si, en affichage, la couverture du territoire existe, la réalité est différente : il y aurait nécessité et urgence à créer des emplois dans ce domaine mais vous nous répondez, là encore, que la LOLF ne le permet pas.

Quant au secteur médical, la réforme des structures et les délocalisations provoquent, là aussi, des dommages collatéraux. En effet, sur Paris, nous sommes face à une disparition programmée des centres médico-sociaux, alors que leur utilité, au quotidien, a toujours été démontrée.

Malheureusement, cela n'est qu'un aspect de la misère du secteur médical dans notre ministère, où la pénurie de médecins ne cesse de s'aggraver, où, par voie de conséquence, le minimum médical n'est plus assuré. Alors que dire de l'action du MINEFI en matière de santé publique, parent pauvre, et cela peut se comprendre, du secteur médical, une santé publique par ailleurs bien malmenée également par toutes les directions quand il s'agit d'accorder des autorisations d'absence aux agents concernés ?

En matière d'action sociale, les agents font état de leurs besoins et renouvellent, d'année en année, leurs demandes aux travers des propositions des CDAS auxquelles, sempiternellement, les mêmes réponses, ou plutôt non-réponses, sont apportées par la DPAEP, ce qui montre, là encore, le niveau du dialogue social. Mais comment pourrait-il en être autrement quand, dans ce ministère on ne mesure le dialogue social qu'au nombre de rencontres avec les organisations syndicales ?

Une certitude, les milliers de suppressions d'emplois et les prétendus gains de productivité n'ont pas servi, depuis des années, à abonder le budget de l'action sociale, faisant ainsi obstacle à la mise en place de nouvelles prestations pouvant répondre aux nouveaux besoins des agents et aux évolutions sociétales.

En des temps pas si lointains, certains avaient désespéré Billancourt. Alors de grâce, Monsieur le Président, cessons aujourd'hui de désespérer les agents et tous les acteurs de l'action sociale, qu'il s'agisse des personnels de délégations, des acteurs médico-sociaux, mais nous aussi, les représentants syndicaux, car, au fil du temps, nous nous interrogeons de plus en plus sur l'intérêt de notre participation à de telles instances, nationales ou locales.

Je vous remercie.